	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-391

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2022-391

Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - BAM PROJECTS - Projet ' Prismes ' - Subvention d'investissement en faveur de la création artistique - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire continue à impacter les acteurs du secteur culturel, parmi lesquels les artistes plasticiens mais aussi l'ensemble de la filière arts visuels.

Par sa délibération 2020/0439 en date du 27 novembre 2020, Bordeaux Métropole a voté un plan de soutien à l'économie de proximité dont l'axe 6 prévoit le soutien à l'économie et l'offre culturelles et s'articule, par ailleurs, avec le Plan de relance national mis en œuvre par le gouvernement.

Le plan de soutien de Bordeaux Métropole s'est fixé deux principaux objectifs :

1. contribuer à la poursuite de la production et de la création artistique,
2. soutenir la diffusion pour assurer le maintien d'une offre culturelle aux publics.

Pour y parvenir, il s'est doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros (1M€ en fonctionnement fléché sur 2021 et 1M€ en investissement fléché sur 2021 et 2022) et se décline en trois modalités d'action :

- soutien à la création et à la production avec une commande d'art public et un soutien à la création et la production de spectacles vivants du territoire,
- soutien à la diffusion avec un renfort à la diffusion du spectacle et à la programmation culturelle des territoires,
- soutien à l'économie culturelle des territoires en vue d'un accompagnement du retour des publics aux pratiques culturelles.

Le travail conduit en 2021 par Bordeaux Métropole, en collaboration étroite avec les communes et acteurs culturels du territoire, pour identifier les actions à mettre en place autour de ces trois modalités a d'ores et déjà permis d'attribuer une enveloppe de 1 M€ réparti comme suit :

- **230 000 €** de soutien supplémentaire aux manifestations culturelles des territoires,
- **229 095 €** de subventions en soutien aux actions de 25 opérateurs culturels,
- **150 000 €** pour renforcer l'offre de rendez-vous artistiques de l'Eté métropolitain 2021,
- **400 000 €** en soutien à la filière cinéma : opération Tous au cinéma ! en avril 2022 (Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2021).

Soutien à la création et à la production

La présente délibération porte sur le dernier volet de ce plan en faveur des artistes et de la

filière des arts visuels.

Bordeaux Métropole s'est fixé **trois objectifs pour le soutien à la filière arts visuels** :

1. soutenir les artistes et activer les métiers de la filière sur le territoire autour de projets fédérateurs visant à relancer le processus de création du plus grand nombre d'acteurs culturels,
2. proposer une approche de l'art contemporain comme élément à part entière du quotidien, présenté hors des circuits traditionnels de monstration et de diffusion,
3. toucher les publics éloignés de l'offre culturelle et contribuer à élargir l'accès à l'art contemporain à travers une approche novatrice.

En vue de développer et mettre en œuvre ces trois objectifs, Bordeaux Métropole a souhaité s'adosser sur l'expertise d'acteurs culturels associatifs du territoire reconnus et qualifiés dans le domaine des arts visuels.

Au travers d'entretiens avec les acteurs du territoire, Bordeaux Métropole a invité plusieurs porteurs de projet à développer des propositions d'action permettant de répondre à ces 3 objectifs.

Dans ce cadre, une première action a été présentée en Conseil métropolitain de mars 2022 : le projet développé avec Les arts au mur / Artothèque de Pessac, pour un montant de 42 000€.

Une seconde action, avec un projet intitulé *Prismes* et développé par BAM PROJECTS fait l'objet de la présente délibération.

Soutien en investissement métropolitain à un projet artistique innovant en matière de diversité des créations et de publics ciblés.

Dans l'objectif de soutenir les artistes, tout en en faisant bénéficier divers publics, BAM PROJECTS a proposé à Bordeaux Métropole un ambitieux programme artistique de soutien nommé *Prismes* aboutissant à la création de 8 œuvres d'art, avec 8 artistes différents, sur 8 communes.

Intention :

Prismes crée un espace de pensée, de rencontre et de parole, dédiée à la recherche, à l'expérimentation artistique et à sa diffusion, pour inscrire durablement la présence de l'artiste sur le territoire et dans le quotidien de toutes et tous.

Prismes crée un contexte dans lequel pourront s'épanouir des projets artistiques répondant à des enjeux propres à chacune des parties impliquées : artistes, professionnels des arts visuels, usagers et habitants d'un territoire, institutions, etc.

Un programme fondé sur la notion d'artiste associé à un territoire

L'artiste associé est un format inédit dans le champ des arts visuels. Ce format de collaboration permet d'expérimenter une nouvelle façon de travailler dans la durée avec les artistes, remettant au cœur de la relation l'aventure humaine, collective, créative et prospective.

L'attention porte en premier lieu sur le développement de liens privilégiés avec les citoyens, les institutionnels et les professionnels du champ des arts visuels, et d'œuvrer ensemble autour d'un objet artistique.

Prismes, c'est :

- favoriser la création sur la métropole bordelaise,
- créer une relation à l'artiste, avant la relation à l'œuvre pour aider la mise en œuvre d'une commande artistique, son appréhension et appréciation à long

- terme ; et aborder le rapport à l'art par un autre prisme,
- être présent en s'impliquant dans la vie publique, en étant visible dans l'espace public et social, en donnant à voir le processus de recherche et de production,
- proposer un temps long d'une année complète permettant la recherche et l'expérimentation avant la réalisation de la commande, permettant d'appréhender le territoire et de rencontrer ses habitants, et de s'y inscrire durablement,
- coconstruire avec l'ensemble des parties prenantes une réponse à la commande publique en soutenant la filière des arts visuels et en particulier les artistes de Nouvelle-Aquitaine, en collaborant avec le territoire et les communes de la métropole bordelaise et en privilégiant un projet de réflexion longue en mutualité avec les citoyens.

Le projet Prismes porté et mis en œuvre par BAM propose une rencontre et une implication de trois parties prenantes : l'artiste, le territoire et le citoyen.

l'artiste :

- participe à un projet collaboratif et réalise une commande artistique pour laquelle il sera accompagné par un partenaire (chargée de production, médiateur, etc),
- développe ses recherches plastiques dans un espace qui lui sera mis à disposition gracieusement pendant un an, prenant aussi le temps de concevoir et de développer la commande quelle qu'elle soit,
- côtoie les habitants et les acteurs du territoire au sein duquel il travaille en multipliant les rencontres spontanées et organisées, en collaboration avec le partenaire, pour leur présenter ses recherches, son processus de création, les impliquer dans la production de la commande, ou encore pour parler d'art et du statut de l'artiste.

le territoire, en l'occurrence la commune

- s'engage dans un dispositif singulier soutenant la création contemporaine en favorisant la présence d'artistes sur son territoire, de façon durable et dans une démarche engageante envers les habitants,
- s'inscrit dans un programme de collaboration territoriale avec d'autres villes de la métropole, en coopération avec les acteurs et professionnels des arts visuels, en mobilisant les ressources et forces vives du territoire,
- favorise l'accès de l'art à toutes et tous par une nouvelle action culturelle et l'ensemble des actions de médiation et d'éducation qui seront déployées autour de la commande et de l'artiste.

le citoyen

- participe au choix de l'artiste associé en siégeant au jury de sélection, par le biais d'un ou plusieurs représentants,
- échange avec l'artiste et découvre l'art par un autre prisme grâce à un ensemble de rencontres spontanées ou des actions de médiation visant à faire découvrir les arts visuels contemporains, la manière dont travail un artiste, la commande artistique en cours de création, etc,
- collabore à la réalisation de la commande artistique.

1 artiste, 1 an, 1 territoire, 1 commande artistique avec les habitants, les acteurs du territoire, les collectivités.

Ce projet se déroulera ainsi :

Une première phase d'identification des communes et de proposition d'une commande artistique spécifique à chacune d'elle, adaptée à son territoire et ses habitants. Identification des moyens techniques et humains pouvant être mobilisés.

Une seconde phase de présélection de 3 artistes pour chacune des communes soient 24 artistes au total, puis de sélection de 8 d'entre eux au travers d'un jury final composé du Maire de la commune, des élus et services concernés par la commande artistique (culturel, espaces verts, urbanisme, techniques, etc.), de l'équipe de la commande publique de Bordeaux Métropole, d'au minimum deux représentants des habitants de la commune et des partenaires impliqués dans la commande le cas échéant.

Une troisième phase de mise en œuvre du projet *Prismes* : l'accompagnement de l'artiste pendant une année, pour faciliter l'implantation et l'implication de l'artiste sur la commune, et l'aider dans le développement et la réalisation de la commande artistique et la mise en œuvre des temps de rencontre et de médiation. A l'issue, réalisation de l'œuvre en assurant la faisabilité, le suivi technique et financier, en cherchant les partenaires nécessaires, en organisant les temps événementiels autour de la commande.

Au cours de cette phase, BAM PROJECTS s'assurera du bon déroulement des projets et soutiendra les partenaires et les artistes dans la réalisation de leur commande. Même si chaque projet sera différent, il s'agira de réunir régulièrement tous les partenaires et artistes afin de favoriser la coopération et le partage des expériences. Un travail de documentation et de communication sera également mené en réalisant notamment des reportages photographiques et des vidéos.

Les œuvres prendront toutes des formes différentes. Il pourra s'agir de fresques, d'installations sonores, lumineuses et/ou sculpturales, d'expositions, de temps événementiels sous forme de performance ou d'œuvre participative avec les habitants.

Enfin, à l'issue, une édition sera consacrée au projet PRISMES permettant de laisser une trace des expérimentations menées et des rencontres faites. Cette édition sera composée d'un texte par artiste écrit par des critiques d'art ou des écrivains du territoire. Il fera l'objet d'une édition en nombre d'exemplaires limité.

Calendrier :

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- septembre - octobre 2022 : travail préparatoire, organisation, lancement du projet
- novembre 2022 : jury et sélection des 8 artistes,
- décembre 2022 : préparation de l'arrivée des artistes sur les territoires,
- janvier - février 2023 : début des 8 programmes d'artistes associés,
- septembre 2023 - février 2024 : livraison des commandes artistiques,
- février 2024 : fin des 8 programmes d'artistes associés,
- mars - mai 2024 : réalisation de l'édition, sortie de l'édition + bilan du projet.

La mise en œuvre de ce projet est de 90 850 € par œuvre, soit au total un montant de 726 800 € TTC

Il est proposé de financer cette action à hauteur de 608 000€ soit 83,65% du budget total.

Les communes identifiées pour ce projet sont des territoires qui ne sont – en majorité – pas encore représentés dans le programme de commande artistique métropolitain *L'art dans la ville*, ni au travers des interventions artistiques du programme des *Refuges Périurbains*.

Ces communes dont les interlocuteurs ont donné leur accord de principe sont les suivantes : Ambès, Saint Vincent de Paul, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Artigues-Près-Bordeaux, Parempuyre, Le Taillan-Médoc.

Le détail du projet ainsi que le budget de l'opération sont annexés à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020/0439 du 27 novembre 2020, adoptant un plan de soutien à l'économie de proximité, dont un axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelles,

VU l'étude préliminaire de faisabilité technique et financière remise par l'opérateur,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet précité relève du plan de soutien à l'économie de proximité et son axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à la structure mentionnée ci-dessus la subvention correspondante.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention relative au règlement de la subvention précitée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	